



CONTRIBUEZ AU DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE

Le dialogue social au sein de SCE

Vous le savez, le nombre de salariés au sein de SCE a franchi le chiffre symbolique de 300 personnes (réparties entre le siège, les 10 agences et à l'international).

Cela peut accroître l'éloignement entre chacun et le dialogue peut en pâtir. Les demandes peuvent dès lors avoir du mal à atteindre les bons interlocuteurs et rester sans effet.

Vous avez aujourd'hui des représentants au sein de la société (CE, DP, CHSCT) mais ces derniers n'ont pas toutes les attributions en matière de dialogue social.

Rôles des instances représentant le personnel :

- Le Comité d'Entreprise a un rôle consultatif sur l'activité de la société et de gestion des activités sociales et culturelles
- Les délégués du personnel sont chargés de défendre des cas individuels ou collectifs ayant produit une demande et souhaitant être défendus devant la direction.

Les Négociations Annuelles Obligatoires, dont font partie les négociations salariales, sont par exemple, l'apanage des Délégués Syndicaux.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.)

L'employeur doit engager chaque année une négociation sur :

- les salaires effectifs,
- la durée effective et l'organisation du temps de travail,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la prévoyance maladie,
- la formation, l'emploi des salariés âgés.

La négociation annuelle obligatoire peut s'engager à la demande d'une organisation syndicale représentative en cas de carence de l'employeur pendant plus de 12 mois.

La CFDT peut vous aider...

Depuis la réforme de la représentativité par la loi du 20 août 2008, seules les organisations syndicales ayant recueilli plus de 10% des voix des suffrages au premier tour des élections professionnelles (CE ou DP) peuvent nommer un Délégué Syndical. C'est le cas de la CFDT au sein de SCE. Depuis de nombreuses années, certains salariés ont fait le choix de se syndiquer.

En ce début d'année nous avons décidé de nommer un délégué syndical afin de mettre en œuvre les négociations annuelles. Pour appuyer l'action du délégué syndical il faut qu'il représente un maximum de salariés et donc d'adhérents.

...mais la CFDT ne peut rien faire sans vous

Le Délégué Syndical rencontre, lors de négociations, l'employeur.
Le « poids » du Délégué Syndical dans les échanges avec la direction n'est dû qu'à l'appui qu'il trouve au sein des salariés.

Votre participation est donc nécessaire

Renforcez la section syndicale. Adhérez !

Ne restez pas seuls !

Rejoindre la CFDT, c'est :

- ...✚ Être informé, conseillé, défendu.
- ...✚ Avoir droit à la parole.
- ...✚ Rejoindre un collectif.

La CFDT :

- ...✚ Privilégie le dialogue, la négociation, le résultat.
- ...✚ Oeuvre pour l'emploi, et de bonnes conditions de vie et de travail.

Informez – vous !

Nom – prénom :

Email :

Téléphone :

Souhaite être contacté par la CFDT

Souhaite adhérer à la CFDT.

Syndicat CFDT Communication – Conseil – Culture 44-85

15 D boulevard Jean Moulin – BP 40209 – 44102 Nantes Cedex 4

cfdt.3c4485@wanadoo.fr

02.40.44.66.10

Contact : Section CFDT de SCE : cfdt.sce@gmail.com